



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours afin d'être capable :

- de diriger une équipe d'agents de sécurité incendie,
- de manager un service de sécurité,
- de conseiller un chef d'établissement en matière de sécurité incendie,
- de participer à la gestion des risques quotidiens et lors de travaux,
- d'assurer la correspondance avec les commissions de sécurité,
- d'effectuer le suivi budgétaire du service et le suivi des obligations de contrôle et d'entretien..

Préparer le stagiaire au passage et à l'obtention du diplôme SSIAP3 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

PUBLIC CONCERNE

Titulaires du diplôme SSIAP 2 ou ERP2 ou IGH2 pouvant justifier de 3 ans d'expérience de la fonction (attestée par l'employeur ou le contrat de travail) ou titulaires d'un diplôme de niveau 4 et désirant exercer un emploi de Chef de service.

PRE-REQUIS

Dispositions de l'article 6 §1 de l'arrêté du 2 mai 2005):

- o Etre titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de PSC1 acquis depuis moins de 2 ans OU être titulaire d'un CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- o Etre titulaire du diplôme SSIAP2 ou d'ERP2 ou IGH2
- o Pouvoir justifier de 3 ans d'expérience de la fonction de Chef d'équipe de sécurité incendie (attesté par l'employeur ou le contrat de travail) ou être titulaire d'un diplôme de niveau 4
- o Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

210 heures examen inclus (conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié)

35 heures par semaines - horaires 09:00-13:00 et 14:00-17:00

Nombre de candidats par sessions : minimum 1 / maximum : 10

LIEU DE LA FORMATION

275 route de Nîmes 34170 Castelnau-le-Lez



CONTENU DE LA FORMATION

1ère partie : Le feu et ses conséquences o Lefeu

o Comportement au feu

o Mise en œuvre des moyens d'extinction

2ème partie : La sécurité incendie et les bâtiments

o Matériaux de construction

o Etudes de plans

o Outils d'analyse

3ème partie : La réglementation incendie

o Organisation générale de la réglementation

o Classement des bâtiments

o Dispositions constructives et techniques

o Moyens de secours

o Visites

o Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

4ème partie : Gestion des risques o Analysedesrisques

o Réalisation destravauxdesécurité

o Documents administratifs

5ème partie : Conseil au chef d'établissement

o Information delahierarchie

o Veille réglementaire

6ème partie : Correspondant des commissions de sécurité

o Les commissions de sécurité

7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité

o Organiserleservice

o Exercerlafonctiond'encadrement

o Notionsdedroitdutravail

o Notionsdedroitciviletpénal

8ème partie : Le budget du service sécurité

o Suivibudgétairedu service

o Fonctionachat

o Fonctionmaintenance

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Utilisation moyen informatique pour la théorie, utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires.



PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

M.ICHOU Mostefa, chef de service SSIAP3 avec 20 années d'expérience dans le domaine de la sécurité incendie et assistance à personnes, formateur SST

MODALITES D'EVALUATION

Visites applicatives ; Identification des installations de sécurité et actions à mener par l'agent de sécurité incendie lors des visites ; Mises en situation d'intervention ; Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

MOYENS TECHNIQUES

Utilisation d'un SSI catégorie A mobile avec fonction jury. Simulateur de SSI (logiciel FPSSI)
Exercices Pratiques réalisation des manœuvres de sécurité, mise en œuvre des extincteurs et du R.I.A. conformément à l'arrêté.

TARIF

3990€ net de taxes (valable jusqu'au 31/12/2022)

CONTACT

Mme Mokrani - tel : 07 66 70 20 79 - email : info@savi-formations.com

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

La formation est accessible aux personnes handicapées, sous réserve de validation de la visite médicale

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATS PREPAREES

90% de réussite à l'examen théorique - 80% à l'examen pratique

VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Possibilité de valider des blocs de compétences, et ne repasser que ceux qui n'ont pas été validées afin d'obtenir la certification

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

Ces dispositions vous permettent d'obtenir votre diplôme SSIAP 1 par équivalence/ passerelle :

- Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale.



- Sous-officier des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, des pompiers militaires de l'armée de terre, ou de l'air, ou des marins pompiers de la marine nationale et être titulaire de l'unité de valeur PRV1 ou AP1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'Intérieur.
- Sapeur-pompier professionnel ou volontaire, ou pompier militaire de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air ou marin-pompier de la Marine nationale, titulaire de la spécialité PRV2 ou AP2 ou du brevet de prévention ou de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile
- Titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile "
- Disposer d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers.
- Titulaire du PSC1 de moins de 2 ans ou du SST à jour de formation continue.

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Occuper un poste de chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes dans un Etablissement Recevant du public ou un Immeuble de Grande Hauteur.